

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 18 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest tenue le 18 septembre 2024, à 19 h, à la salle du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin	Préfet	
		Yvon Gagné	Authier	
		Fernand Major	Authier-Nord	
		Daniel Favreau	Chazel	
		Daniel Céleste	Clermont	
		Michel Cliche	Clerval	
		Denis Blais	Duparquet	
		Alain Grégoire	Dupuy	
		Serge Marquis	Gallichan	
		M ^{me}	Sophie Bouchard	La Reine
		MM.	Yves Dubé	La Sarre
			Tony Boudreau	Macamic
			Ghislain Desbiens	Normétal
	M ^{me}	Josée Aubin	Palmarolle	
	MM.	Réal Rancourt	Pouliaries	
		Alain Gagnon	Rapide-Danseur	
	M ^{mes}	Chantal Mainville	Roquemaure	
Diane Provost		St-Lambert		
MM.	Rémi Morin	Ste-Hélène		
	Alain Guillemette	Val Saint-Gilles		
	Bernard Deschênes	Secteur St-Eugène de Chazel		
Directeur général :	M.	Normand Lagrange		
Directeur général adj. :	M.	Normand Grenier		
Secrétaire d'assemblée :	M ^{me}	Vanessa Pronovost		
Absents :	MM.	David Goulet	Ste-Germaine-Boulé	
		Michaël Otis *	Taschereau	
	M ^{me}	Linda C. Bédard	Secteur Languedoc	

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président, monsieur Jaclin Bégin, la déclare ouverte à 19 h.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Période de questions;
4. Adoption et ratification des procès-verbaux;
5. Affaires en découlant;
6. Rapports et comptes rendus;
7. Informations;

8. Administration générale;
9. Développement;
10. Matières résiduelles;
11. Sécurité incendie;
12. Aménagement;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Résolutions diverses;
15. Avis de motion, projet et adoption de règlements;
16. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

24-169

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil

24-170

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil de la MRC d'Abitibi-Ouest du 26 juin 2024.

Ratification des procès-verbaux du comité administratif

24-171

Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et unanimement résolu d'adopter les procès-verbaux du comité administratif de la MRC d'Abitibi-Ouest des 5 et 26 juin 2024.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Véhicule utilitaire électrique

Le Chevrolet Blazer EV 2024, en location pour une durée de 36 mois, a été livré.

Délégation de compétence

Suivant les discussions relatives à l'inspection municipale lors de la dernière séance, un extrait du Code municipal est remis aux élu(e)s.

Art. 569.0.1 : Toute municipalité locale peut conclure avec toute autre municipalité locale, quelle que soit la loi qui la régit, une entente par laquelle elles délèguent à la municipalité régionale de comté dont le territoire comprend le leur l'exercice de tout ou partie d'un domaine de leur compétence.

* Arrivée de monsieur Michaël Otis, il est 19 h 15.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

M. Jaclin Bégin dresse un bref résumé des différentes rencontres auquel il a participé pendant la saison estivale.

Le directeur général présente un compte rendu des rencontres et activités qui se sont tenues :

Commission municipale - Audit de performance

Une rencontre concernant l'audit de performance sur le processus d'évaluation foncière a eu lieu. Divers documents ont été transmis. La prochaine rencontre, prévue le 24 septembre, permettra de répondre aux questions soulevées par M. Malek Ben Saad, chargé de projet en audit de performance, à la suite de l'analyse des documents fournis.

Transport collectif - Présentation des outils technologiques

Plusieurs rencontres ont eu lieu pour présenter de nouveaux outils technologiques en transport collectif. La prochaine phase consistera en un virage numérique pour les coupons Coup de pouce.

Entente avec la Ville de La Sarre - Prévention incendie

Un accord a été conclu pour intégrer le préventionniste de la MRC à l'équipe de la Ville de La Sarre. Cela permettra d'assurer une transition vers une entente prévue pour 2025, qui couvrira l'ensemble des municipalités de notre territoire pour les services de prévention incendie.

HECLA Québec - Mine Casa Berardi

Une rencontre a eu lieu pour faire le point sur le projet des futures fosses de la mine Casa Berardi. Une démarche d'information et de consultation est prévue pour 2025 dans le cadre de la procédure d'évaluation des impacts du projet.

Comité de sécurité civile - FQM/ADGMRCQ

Une première rencontre d'échange a eu lieu sur l'état des lieux en matière de sécurité incendie.

Le comité est composé d'experts tels qu'Alain Lapierre, directeur général de l'ADGMRCQ, Linda Phaneuf, directrice générale de la MRC Beauharnois-Salaberry, Marie-Hélène Boily, directrice générale de la Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, ainsi que Normand Lagrange, directeur général de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Plan régional de résilience aux sinistres

Un projet de loi est en préparation pour améliorer la gestion des risques de sinistre et augmenter les capacités de réponse en cas de sinistre. Les principales mesures incluent :

- La mise en place de démarches de gestion des risques de sinistre aux échelles municipale et gouvernementale, en tenant compte des changements climatiques.
- L'établissement d'un plan régional de résilience aux sinistres par les MRC, en cohérence avec les autres compétences en sécurité civile.
- Une meilleure sensibilisation des citoyens aux risques et sinistres potentiels.

Nouvelles nominations

Mme Manon Beaudoin a été promue directrice aux ressources humaines au sein de la MRC d'Abitibi-Ouest.

Première rencontre avec le nouveau directeur général de la Ville de La Sarre M. Christian Coté.

- Présentation des dossiers conjoints entre la Ville et la MRC.
- Collaboration actuelle avec la Ville de La Sarre.
- Vitalité socio-économique de la Ville de La Sarre et de la MRC.

INFORMATIONS

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Suivant la nouvelle entente de dix ans relative au Fonds pour le développement des collectivités du Canada (FDCC), le programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 offre une aide totale de 3.2 milliard de dollars, sur cinq ans, aux municipalités. Au cours de cette période, la MRC recevra, pour le territoire non organisé Rivière-Ojima, 513 347 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Suite à la demande d'autorisation, soumise le 5 décembre 2023 et complétée le 27 juin 2024, le Ministère autorise la MRC d'Abitibi-Ouest à réaliser le projet de construction et d'exploitation d'une plateforme de compostage à La Sarre.

Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) a été renouvelé jusqu'au 31 mars 2026.

Ministre responsable des aînés – La MRC d'Abitibi-Ouest s'est vu décerner officiellement le titre de *Municipalité amie des aînés*, et ce, pour la durée du plan d'action 2023-2028. Un certificat de reconnaissance a été reçu à cet effet.

Évènements à venir :

Forum citoyen en Abitibi-Ouest – L'évènement prévu le 14 septembre dernier a été reporté à une date ultérieure.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Table de concertation régionale en transport collectif

CONSIDÉRANT QU' une démarche de chantier régional en transport des personnes en Abitibi-Témiscamingue a été déployée en 2023, financée via le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

CONSIDÉRANT QUE, de cette démarche, un plan d'action régional a été élaboré en concertation avec différents acteurs du milieu, issus de chacun des territoires de MRC/Ville-MRC de la région et ayant une expertise relative au transport ;

CONSIDÉRANT QUE la mise sur pied d'une table de concertation régionale constitue la première action identifiée audit plan;

CONSIDÉRANT QU' il est possible de recevoir une aide financière pour la création d'une table de concertation régionale, via un organisme admissible, dans le cadre du Programme d'aide au transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a été identifiée régionalement comme mandataire du déploiement de ce plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est un organisme admissible pour agir à titre de mandataire et pour assurer le lien avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du PADTC et en respect de ses Modalités d'application 2022-2025;

24-172

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** d'agir comme mandataire pour assurer le lien avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable dans la création d'une table de concertation régionale regroupant les principaux intervenants en transport collectif en Abitibi-Témiscamingue ;
- **DE PRÉSENTER** une demande d'aide financière relative à la constitution de cette table de concertation, conformément au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) du ministère des Transports et de la Mobilité durable et ce, au nom des organismes municipaux admissibles de l'Abitibi-Témiscamingue identifiés au PADTC;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente résolution.

Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* prévoit notamment l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a adopté une telle politique le 20 mars 2019 (résolution n° 19-35) et qu'une mise à jour s'impose à la suite de l'adoption de la *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu du travail*;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de la violence ou de l'incivilité au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la MRC ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, de violence ou d'incivilité dans son milieu de travail;

ATTENDU QU' il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de contribuer et de promouvoir au maintien d'un milieu de travail sain;

24-173

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Fernand Major, et unanimement résolu :

- **D'ABROGER** la *Politique de prévention du harcèlement psychologique au travail* adoptée le 20 mars 2019 (résolution no 19-35).
- **D'ADOPTER** la *Politique de prévention et de prise en charge des situations de harcèlement, de violence ou d'incivilité au travail*, telle que déposée.

Ladite politique fait partie des présente pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Mutualisation des ressources

Échanges et discussions concernant la coopération intermunicipale et la mutualisation des ressources.

DÉVELOPPEMENT

Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal – Dépôt d'un projet

24-174

Proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu :

- **DE DÉPOSER** le projet *Rêver et bâtir le futur de l'Abitibi-Ouest par et pour les jeunes* dans le cadre de l'appel de projets 2024-2025 du Programme des stratégies jeunesse en milieu municipal, lancé par le Secrétariat à la jeunesse;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pertinent à cet effet.

Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue (CRDAT) – Entente de co-organisation relative aux projections du documentaire *Le dernier flip : Démarchandiser l'immobilier*

ATTENDU QUE le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue « CRDAT » en collaboration avec ses partenaires de la Table régionale en logement organise une tournée régionale autour du documentaire *Le dernier Flip : Démarchandiser l'immobilier*, réalisé par Mathieu Vachon;

ATTENDU QUE cette tournée inclura des Ciné-causerie ouvertes au public ainsi que des rencontres avec les intervenants en logement de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a été sollicitée pour collaborer à l'organisation de ce projet;

24-175

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'entente de co-organisation proposée par le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue « CRDAT »;
- **D'ENGAGER** un montant maximal de 2 700 \$;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation » à cet effet;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer l'entente de co-organisation et tout document à intervenir en vertu de celle-ci.

Vitalité rurale – Base de données centralisée

24-176

Proposé par monsieur Rémi Morin, appuyé par monsieur Serge Marquis et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de Radium inc., au montant de 35 000 \$ taxes en sus, afin de concevoir une base de données centralisée ainsi qu'un portail loisirs;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution;
- **D'UTILISER** l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 3 « Signature innovation » à cet effet.

Fonds régions et ruralité – volet 4 : Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Volet territorial

Dépôt d'un projet : Réaménagement du bureau d'information touristique

24-177

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Ghislain Desbiens et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet « Réaménagement du bureau d'information touristique » présenté dans le cadre programme Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – volet territorial;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le formulaire de présentation du projet ainsi que tout document à intervenir en vertu de celui-ci.

Dépôt d'un projet : Intégration de l'art dans les espaces publics

24-178

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par madame Sophie Bouchard et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet « Intégration de l'art dans les espaces publics » présenté dans le cadre programme Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – volet territorial;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer le formulaire de présentation du projet ainsi que tout document à intervenir en vertu de celui-ci.

Politique d'investissement Fonds Qualité Tourisme

24-179

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Rémi Morin et unanimement résolu d'adopter la politique d'investissement du Fonds Qualité Tourisme, telle que déposée.

Ladite politique fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Soutien aux projets de rapprochement interculturel (SPRI) – Prolongation de l'appel de projets

ATTENDU QUE le conseil a fixé au 20 septembre 2024 la date butoir pour le dépôt des projets, dans le cadre du programme Soutien aux projets de rapprochement interculturel;

ATTENDU QU' il y a lieu de prolonger la période d'appel de projets;

24-180

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Tony Boudreau, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu de reporter la date butoir pour le dépôt des projets présentés dans le cadre du programme Soutien aux projets de rapprochement interculturel au 1^{er} novembre 2024.

Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2022-2025 – Implantation d'ARTERRE en région

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest est signataire de l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue 2022-2025 soutenir le développement du secteur bioalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE le mandataire de l'entente, soit le CLD Abitibi, propose un projet d'implantation du service de maillage de L'ARTERRE en Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QUE le service de maillage proposé par L'ARTERRE est axé sur l'accompagnement et le jumelage de candidats (aspirants-agriculteurs et propriétaires) et qu'il privilégie l'établissement de la relève et la reprise de fermes qui n'ont pas de relève identifiée afin d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole au Québec;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest souhaite, tel que spécifié dans le Plan d'intervention et d'affectation des ressources (PIAR) 2024-2025 adopté par résolution du conseil le 22 mai 2024, assurer la pérennité des activités agricoles sur le territoire;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest évalue depuis plusieurs années l'opportunité de déployer localement le service de maillage de L'ARTERRE;

ATTENDU QUE la mise en commun des ressources permet de déployer le service de façon plus efficiente;

24-181

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu :

- **DE SIGNIFIER** l'intérêt de la MRC d'Abitibi-Ouest à implanter le service de maillage ARTERRE en Abitibi-Témiscamingue;
- **D'ENGAGER** un montant de 16 288 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité, volet 2 pour les deux premières années de l'entente.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Collecte et transport des matières recyclables 2025-2029 – Adjudication

ATTENDU QUE, par l'adoption du Règlement 03-2024, la MRC d'Abitibi-Ouest a déclaré sa compétence dans le domaine de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire;

ATTENDU QU' un appel d'offres public a été lancé pour la collecte et le transport des matières recyclable sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, dans le cadre de la collecte sélective;

ATTENDU QU' une seule soumission a été déposée, et qu'elle est conforme;

ATTENDU QU' Éco Entreprises Québec a analysé la soumission et a transmis un avis favorable, conformément à l'article

26.1.1.13.3 de l'Entente de partenariat entre ÉEQ et la MRC d'Abitibi-Ouest;

24-182

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yves Dubé, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de 9151-1634 QUÉBEC INC. (Les Entreprises JLR), pour la collecte et le transport des matières recyclables sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, et ce, pour les lots suivants :
 - Lot 1 – Collecte par bacs;
 - Lot 2 – Collecte par conteneur et location de conteneurs.
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente adjudication.

Le cahier des charges, les addendas, la soumission et la résolution du conseil valent contrat.

Collecte et transport des déchets 2025 – Appel d'offres

Un appel d'offres public a été lancé pour la collecte et le transport des déchets sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest, pour l'année 2025.

Une seule soumission a été reçue. La MRC poursuit son analyse.

Transport des matières recyclables 2025-2029 – Adjudication

ATTENDU QU' un appel d'offres public a été lancé pour le transport des matières recyclable à partir du Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR) au centre de tri;

ATTENDU QU' une seule soumission a été déposée, et qu'elle est conforme;

ATTENDU QU' Éco Entreprises Québec a analysé la soumission et a transmis un avis favorable, conformément à l'article 26.1.1.13.3 de l'Entente de partenariat entre ÉEQ et la MRC d'Abitibi-Ouest;

24-183

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Gagnon, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de S.M. Express Inc., pour le transport des matières recyclables à partir du CVMR jusqu'au centre de tri;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente adjudication.

Le cahier des charges, la soumission et la résolution du conseil valent contrat.

Élimination des matières résiduelles dans un lien d'enfouissement technique (LET) – Adjudication

ATTENDU QU' un appel d'offres public a été lancé pour l'élimination des matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique (LET);

ATTENDU QUE le cahier des charges prévoit deux options pour déterminer la durée du contrat, soit l'option 1 d'une période de trois (3) ans, ou l'option 2 d'une période de cinq (5) ans;

ATTENDU QU' une seule soumission a été déposée, et qu'elle est conforme;

24-184

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Denis Blais et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** la soumission de Multitech Environnement (3766063 CANADA INC.), pour l'élimination des matières résiduelles dans un lien d'enfouissement technique (LET);
- **DE RETENIR** l'option 2, soit un contrat pour une période de cinq (5) ans;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document à intervenir en vertu de la présente adjudication.

Le cahier des charges, la soumission et la résolution du conseil valent contrat.

Plateforme de compostage – Révision du projet de traitement des matières organiques – Offre de service de Norinfra

ATTENDU QUE des études de scénarios ont été réalisées en vue d'implanter une plateforme de compostage sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QU' une estimation budgétaire a été établie lors de l'étude d'avant-projet de la plateforme de compostage;

ATTENDU QUE suite à un appel d'offres public, la MRC d'Abitibi-Ouest a octroyé un contrat pour des services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation de l'installation de compostage à la firme Norinfra inc.;

ATTENDU QUE suite au dépôt des plans et devis à 90 %, l'estimation actualisée des coûts des travaux, de l'ordre de 6,2 millions de dollars, excède fortement l'estimation établie initialement;

ATTENDU QUE la MRC souhaite revoir les scénarios de compostage applicables à son territoire et identifier le scénario le plus avantageux à la lumière d'une analyse comparative;

ATTENDU QUE certains items prévus au bordereau de prix du cahier d'appel d'offres n'ont pas été réalisés puisqu'ils n'étaient pas requis, laissant ainsi un budget disponible;

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service P-24-9139 de la firme Norinfra inc. pour la révision du projet de traitement des matières organiques, d'un montant de 37 700 \$;
- **D'INCLURE** les travaux de révision au bordereau de prix soumis par la firme Norinfra inc., lors de l'appel d'offres pour des services professionnels spécialisés en ingénierie pour l'implantation de l'installation de compostage de la MRC d'Abitibi-Ouest, adjugé le 25 octobre 2023;
- **D'AUTORISER** le directeur général, monsieur Normand Lagrange, à signer tout document pouvant donner effet à la présente résolution.

SÉCURITÉ INCENDIE

Séance d'information sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) révisé (version 2024)

Près de 120 participants ont assisté aux séances d'information sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé (version 2024) qui se sont tenues par vidéoconférence le 27 août et le 4 septembre dernier.

Plan de mise en œuvre du projet de SCRSI révisé

Information est donnée concernant les résolutions reçues pour l'adoption, par les municipalités, du plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie. Jusqu'à présent, seulement deux résolutions ont été reçues.

Ce n'est qu'après l'adoption du plan de mise en œuvre par l'ensemble des municipalités que la MRC pourra poursuivre ses démarches.

Regroupement incendie – Rencontre

Une rencontre s'est tenue avec le directeur de sécurité incendie et de sécurité civile de la Ville de La Sarre, monsieur Luc Goudreau, concernant le contenu du projet de SCRSI révisé. Des questions ont été soulevées et des précisions ont été apportées. Certains éléments devront être ajustés, mais l'objectif demeure le même.

Les changements concernent essentiellement les municipalités parties à l'Entente intermunicipale relative à la fourniture de services en matière de sécurité incendie.

AMÉNAGEMENT

Projet de Plan régional des milieux humides et hydriques

Information est donnée l'avancement du projet de Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC d'Abitibi-Ouest. Le 9 septembre dernier, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a accepté les modifications apportées au projet de PRMHH.

Prochaines étapes

Le projet sera soumis au Comité consultatif en aménagement du territoire (CCAT) pour en recommander l'adoption au conseil de la MRC. Suite à son adoption, le PRMHH pourra être transmis au MELCCFP pour analyser sa conformité et entrera en vigueur suite à son approbation par le ministère.

Équipe du Service de l'aménagement du territoire

Information est donnée concernant la composition de l'équipe de l'aménagement du territoire. De nouveaux membres se sont joint à l'équipe, soit le directeur à l'aménagement, monsieur Matthieu Cloutier et l'aménagiste responsable de l'élaboration du plan climat, monsieur Yousri Sadek-Lavialle.

La MRC d'Abitibi-Ouest est toujours à la recherche de deux aménagistes pour compléter son équipe.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec 2019-2024 (TECQ) – Programmation de travaux n° 6

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

24-186

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Alain Grégoire et unanimement résolu que:

- la MRC s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la MRC s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant

directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

- la MRC approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la MRC s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la MRC s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la MRC atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 6 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Entretien d'hiver du chemin des 6e-et-7e Rang de Languedoc – Saison 2024-2025

ATTENDU QUE la MRC est responsable de l'entretien d'un tronçon de niveau 2 localisé dans le 6^e-et-7^e Rang, sur le territoire non organisé (TNO) Rivière-Ojima, secteur Languedoc;

24-187

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Yvon Gagné, appuyé par monsieur Daniel Céleste et unanimement résolu :

- **D'ACCEPTER** l'offre de service de Proulx & Genesse inc. pour l'entretien hivernal des tronçons 20760-02 et 20760-03 sous la responsabilité de la MRC d'Abitibi-Ouest dans le territoire de Languedoc, pour la saison 2024-2025;
- **DE VERSER** un montant de 3 750 \$ par kilomètre (taxes en sus);
- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer le contrat de service.

Personne-ressource – Service aux citoyens

Afin de faciliter les échanges avec les citoyens et assurer un meilleur suivi des dossiers, la MRC a identifié une personne-ressource au sein de son équipe qui servira de principal canal de communication entre les citoyens du TNO Rivière-Ojima et la MRC.

Pour toutes questions, plaintes ou requêtes, ou pour le suivi des dossiers, les citoyens pourront adresser leur demande par écrit, par téléphone ou en personne à madame Sylvie Faucher, technicienne comptable.

Signalisation et panneaux d'identification du lac Kapekwacata

Afin d'améliorer la sécurité dans le secteur de St-Eugène de Chazel, des panneaux de signalisation et d'identification ont été installés dans les chemins forestiers, menant au lac Kapekwacata.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE ET FERMETURE DE LA SÉANCE

24-188

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Tony Boudreau et unanimement résolu de lever et de fermer la séance. Il est 21 h 45.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 16 octobre 2024

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.